

Pour payer vos factures cantine par internet :

payfip.gouv.fr

Cliquez sur
« accédez au
paiement »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PayFiP.gouv.fr
La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.

PAY FIP

SITE DE TÉLÉPAIEMENT DE LA DGFIP
La Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition ce site pour faciliter le paiement des créances publiques

PayFiP vous permet de payer vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7 , en toute sécurité
[Des réponses à vos questions](#)

PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES

Montant	Montant HT
20,0	20,0
47,70	47,70
2055,94	2055,94
123,53	123,53

INFORMATIONS
Vos questions
Sécurité informatique

QUALITÉ DE SERVICE
Accessibilité

AUTRE SITES
collectivites-locales.gouv.fr
amendes.gouv.fr
timbres.impots.gouv.fr
gouvernement.fr
data.gouv.fr
legifrance.gouv.fr
service-public.fr

En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez l'installation et l'utilisation de cookies sur votre poste

J'accepte

Rentrez la référence située sur votre avis des sommes à payer



SAISIR REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant structure publique : 04831

Référence : * - - ⓘ

*champ obligatoire

INFORMATIONS Vos questions Sécurité informatique	QUALITÉ DE SERVICE Accessibilité	AUTRE SITES collectivites-locales.gouv.fr amendes.gouv.fr timbres.impots.gouv.fr gouvernement.fr data.gouv.fr legifrance.gouv.fr service-public.fr
---	--	--

Puis validez

AVIS DES SOMMES A PAYER (ampliation du titre de recette destinée au débiteur)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Emetteur de la créance MAIRIE DE SAVASSE 2020 RD165 26740 SAVASSE 04.75.01.11.73		Destinataire de votre paiement TRESORERIE DE PIERRELATTE 2, BD FREDERIC MISTRAL B.P.288 26700 PIERRELATTE	
BUDGET PRINCIPAL SAVASSE		M. 26740 SAVASSE	
Exercice 2022		N° de bordereau 6	N° de titre 19
Objet repas cantine scolaire 2022		Intérêts, taux et point de départ fct 2022-03-0137	
Imputation Article-Fonction Opération N° inventaire		Montant Hors Taxe Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA	Montant TVA
7067/70		22.20	0.00
		Somme due 22.20	
		Total somme due ***22.20€*	

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur : QUENARDEL Françoise Maire

A Compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de :
- Trente jours pour payer cette somme au comptable public, selon les modalités détaillées ci-dessous
- Deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées ci-dessous.

Comment régler votre créance envers la collectivité publique :
Par internet au moyen d'une carte bancaire en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr, identifiant collectivité 004831, référence 2022-0000197-000001.
Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en joignant le papillon détachable (non griffé) et envoyez l'adresse mentionnée ci-dessus dans le cadre du destinataire de votre paiement.
Par virement bancaire, vers le compte bancaire du comptable public suivant FR873000100556F2630000000005 en indiquant dans la zone destinataire l'identifiant de la collectivité et les références de la créance (n° du titre).

Comment contester ou vous renseigner sur votre créance envers la collectivité publique :
Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter la MAIRIE DE SAVASSE, 2020 RD165, 26740 SAVASSE, 04.75.01.11.73.
Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités locales).
Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué ci-dessus (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge d'appel mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Papillon détachable - Références à rappeler

COLLECTIVITE OU MAIRIE DE SAVASSE
ETABLISSEMENT : BUDGET PRINCIPAL SAVASSE

Paielement par Internet : www.payfip.gouv.fr
- Identifiant collectivité : 004831
- Référence : 2022-0000197-000001

EXERCICE	N° TITRE	NOM DU DEBITEUR	SOMME DUE
2022	19	M.	***22.20€*

Saisissez le montant à payer et votre adresse mail

Logo of the French Republic: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Liberté, Égalité, Fraternité.

PayFiP.gouv.fr

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.

PAY FIP

REFERENCES

Pour effectuer votre règlement au profit de la collectivité : SAVASSE, merci de préciser les informations suivantes :

Référence de la dette : 2022-00000058-000001

Montant : * , € ?

Adresse électronique : * ?

Confirmez l'adresse saisie : *

*champ obligatoire.

Valider Annuler

INFORMATIONS
Vos questions
Sécurité informatique

QUALITÉ DE SERVICE
Accessibilité

AUTRE SITES
collectivites-locales.gouv.fr
amendes.gouv.fr
timbres.impots.gouv.fr
gouvernement.fr
data.gouv.fr

Puis validez

Comment procéder au paiement en ligne ?

Vous pouvez opter pour le paiement soit par carte bancaire soit par prélèvement unique (pour chaque opération de paiement).

Paiement par carte bancaire

vous payez par carte bancaire

Cliquez sur le bouton « **Payer par carte bancaire** ».

Saisissez les **références de votre carte bancaire** puis cliquez sur « **Valider** ».

Si une nouvelle fenêtre s'ouvre (dispositif de sécurité de votre banque), saisissez votre code d'authentification (transmis par SMS) puis valider.



Votre paiement est validé !

Vous recevrez le **ticket de paiement** par courriel à votre adresse électronique. Vous pouvez l'imprimer.

Choix du mode de paiement

<input type="radio"/> Payer par prélèvement	<i>Pour poursuivre cette procédure, vous devez saisir vos identifiants et votre code</i>
<input checked="" type="radio"/> Payer par carte bancaire	

 Paiement sécurisé

Nombre de carte:

Expire fin: mois année

Cryptogramme visuel de la carte: ?

VALIDER

[sommaire](#)

Pour d'autres questions

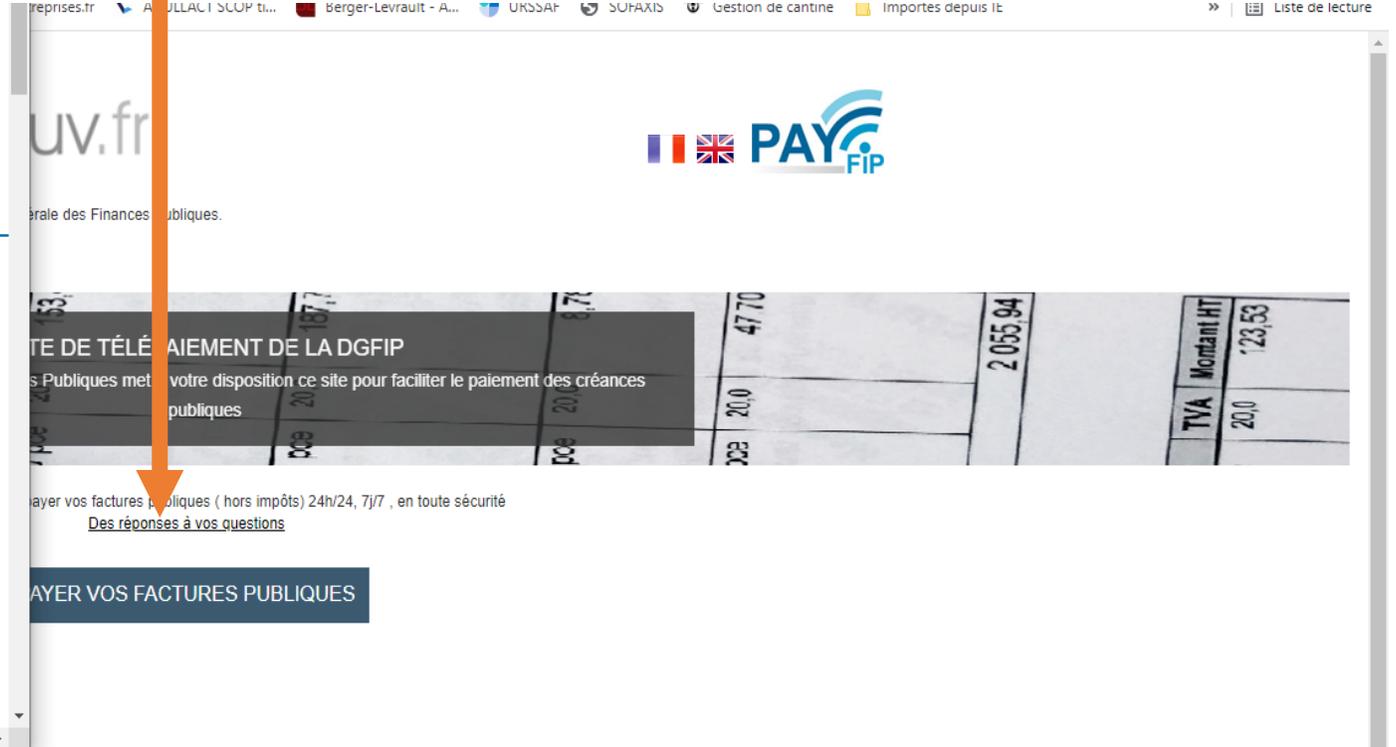


PAY FIP

VOS QUESTIONS

- [Pourquoi payer en ligne ?](#)
- [Le paiement en ligne est-il sécurisé ?](#)
- [Quand puis-je utiliser PayFIP ?](#)
- [Comment procéder au paiement en ligne ?](#)
 - [Paiement par carte bancaire](#)
 - [Paiement par prélèvement unique](#)
 - [Pour les particuliers](#)
 - [Pour les professionnels](#)
- [Qu'est-ce qu'un prélèvement unique ?](#)
- [Dans le cas d'un paiement par prélèvement, pourquoi dois-je m'authentifier ?](#)
- [Quels avantages ai-je à enregistrer mes coordonnées bancaires ?](#)
- [A quelle date serais-je prélevé\(e\) ?](#)
- [Quelle configuration doit avoir mon ordinateur ?](#)
- [Qui contacter en cas de difficultés ?](#)

Pourquoi payer en ligne ?
Payez en ligne! Plus besoin de vous déplacer ou d'envoyer un chèque!
La Direction Générale des Finances Publiques, a développé ce site de paiement en ligne pour vous permettre de régler par carte



reprises.fr | A...ULLACT SCUP ti... | Berger-Levrault - A... | UKSSAF | SUFAXIS | Gestion de cantine | Importes depuis It | Liste de lecture

uv.fr

Direction Générale des Finances Publiques.

PAY FIP

TE DE TÉLÉPAIEMENT DE LA DGFIP

Publics met à votre disposition ce site pour faciliter le paiement des créances publiques

200	20,0	47,70	2 055,94	TVA Montant HT	23,53
200	20,0			TVA	20,0

Payer vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7, en toute sécurité

[Des réponses à vos questions](#)

PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES

INFORMATIONS

Vos questions
Sécurité informatique

QUALITÉ DE SERVICE

Accessibilité

AUTRE SITES

collectivites-locales.gouv.fr
amendes.gouv.fr
timbres.impots.gouv.fr
gouvernement.fr
data.gouv.fr
legifrance.gouv.fr
service-public.fr